

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA CHAPELLE-BERTRAND
DU LUNDI 20 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt mars, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Eric CHEVALIER, Maire

Date de la convocation : 14/03/2023

ETAIENT PRESENTS : Mmes PELLETIER Chloé, RAMBAUD Corinne, Mrs CHEVALIER Éric, FRAGU Jean-Marie, BOUTINEAU Stéphane, MIOT Kevin, BOISGROLLIER Claude, MARILLEAU Jean-Michel

ETAIENT ABSENTES EXCUSEES : Mmes THIOULET Christelle, TURBÉ Anne-Marie, Mme SABOURIN Angélique,
Mme THIOULET Christelle a donné pouvoir à M. Jean-Marie FRAGU, Mme Anne-Marie TURBÉ a donné pouvoir à M. Eric CHEVALIER
M. Jean-Marie FRAGU a été désigné secrétaire de séance

M. Kévin MIOT est arrivé après le vote des taux d'imposition et des subventions aux associations

Le procès-verbal de la séance du 6 mars 2023 est adopté.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Monsieur le Maire donne connaissance des bases d'imposition 2023 transmises par les services fiscaux. M. le Maire demande au Conseil Municipal de fixer les nouveaux taux de références des taxes sur les propriétés bâties, les propriétés non bâties et les taxes sur l'habitation. Il rappelle qu'en 2022, le taux sur les propriétés bâties était de 34.91 et celui des propriétés non bâties de 47,00%. Il informe le Conseil Municipal que les bases d'imposition ont été revues à la hausse par l'Etat. Il dit que cette année, les communes doivent de nouveau voter le taux pour les taxes d'habitation.

Après en avoir délibéré et considérant le souhait de ne pas augmenter les taux d'imposition, le Conseil Municipal, décide de fixer les taux suivants :

- . **Taxe sur les propriétés bâties : 34.91%**
- . **Taxe sur les propriétés non bâties : 47.00%**
- . **Taxe d'habitation : 14%**

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS

M. Le Maire présente les demandes de subventions faites par les associations. Ainsi après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide les attributions suivantes :

SUBVENTIONS

A.C.C.A. LA CHAPELLE BERTRAND	100
COMITE DES FETES	500
U.N.C.-A.F.N	100
CAPELLA BERTRANDI	100
GATIFUN	200
Communiquer Lire et Écrire	50
RADIO GATINE	50
SUBVENTIONS DIVERSES ET EXCEPTIONNELLES	200
TOTAL	1 300

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

M. Le Maire présente le budget primitif 2023. Un échange s'opère autour du montant global des sections et de l'affectation aux articles d'investissement (notamment aux chapitre 21 et 23). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite que le budget soit retravaillé et des précisions seront apportées lors d'une nouvelle réunion qui sera programmée rapidement.

La séance est levée à 22h08.